

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## dans les écoles publiques

### Rentrée septembre 2025



#### Mon enfant est-il concerné ?

- Entrée en maternelle  
(enfants nés jusqu'au 31 décembre 2022)

\*école obligatoire à partir de 3 ans

LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Enfants arrivant sur la commune

# 1

## PRE-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Du 24 février au 04 avril 2025

**A apporter pendant les permanences ou à envoyer par mail à [periscolaire@ville-templeuve.fr](mailto:periscolaire@ville-templeuve.fr)**

★ feuille d'inscription signée des 2 parents  
(téléchargeable sur le site, vie pratique - école)

★ justificatif de domicile de - de 3 mois

★ livret de famille (parents & enfants)

★ vaccins de l'enfant à jour

# 2

## INSCRIPTION A L'ECOLE

Après avoir reçu la pré-inscription par mail avec les coordonnées de la directrice, vous la rencontrerez pour procéder à l'inscription définitive.

**A apporter lors de votre entretien**

★ Fiche de pré-inscription

★ Carnet de santé

★ Fiche de renseignements (fournie par la directrice)

★ certificat de radiation (si changement d'école)

★ Livret de famille

### Horaires des permanences

	 <b>Jules Verne</b> Accès par la rue Victor Olivier (entre les 2 grilles de l'école)	 <b>Marie Navart</b> Accès du côté de la grille maternelle (porte grise)
Lundi	7h45 - 8h45	16h30 - 18h30
Mardi	7h45 - 8h45	16h30 - 18h30
Jeudi	16h30 - 18h30	7h45 - 8h45
Vendredi	16h30 - 18h30	7h45 - 8h45

### Contact

Mme SUCCO Alexandra

07.85.03.34.66

[periscolaire@ville-templeuve.fr](mailto:periscolaire@ville-templeuve.fr)

**Templeuve**  
en-Pévèle  
L'âme d'un village, les atouts d'une ville.